

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°8 du 25 février 2011**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°8**

**CIRCULAIRE N° 207/DEF/DCSCA/BGC**

relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2011.

*Du 19 janvier 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

**CIRCULAIRE N° 207/DEF/DCSCA/BGC relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2011.**

*Du 19 janvier 2011*

NOR D E F E 1 1 5 0 1 4 1 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-950 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 32 ; signalé au BOC 43/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 332.1.2.2, 512.2.1) modifié.

Arrêté du 18 janvier 2011 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2011 pour l'admission à l'école des commissaires de l'air et le recrutement dans le corps des commissaires de l'air (n.i. BO).

Arrêté du 24 avril 2009 (JO n° 100 du 29 avril 2009, texte n° 33 ; signalé au BOC 18/2009. ; BOEM 512.2.2) modifié.

*Référence de publication :* BOC N°8 du 25 février 2011, texte 8.

---

Des concours sont organisés en 2011 en vue d'assurer le recrutement interne dans le corps des commissaires de l'air.

Les épreuves de ces concours se dérouleront sur le site d'Arcueil - 24, avenue prieur de la côte d'or - 94110 Arcueil.

## 1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Peuvent faire acte de candidature, sous réserve de remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air, respectivement :

- les militaires non-officiers de l'armée de l'air et les fonctionnaires de catégorie B du ministère de la défense, réunissant en cette qualité, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, au moins cinq (5) ans de service, militaire ou civil, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV. et nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1976 et le 1<sup>er</sup> janvier 1984 inclus ;

- les capitaines et lieutenants des corps d'officiers de carrière de l'armée de l'air, les officiers d'un grade correspondant des corps d'officiers de carrière de la direction générale de l'armement, réunissant, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, au moins cinq (5) ans de service en tant qu'officiers de carrière, ainsi que les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou équivalent réunissant, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, au moins cinq (5) ans de service civil au ministère de la défense dans un corps de catégorie A et nés le ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 1984.

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION.

Les dossiers de candidature seront adressés, par la voie hiérarchique, à la « direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps - section recrutement-formation - 5 bis avenue de la porte de Sèvres - 75509 Paris cedex 15 », pour une arrivée au plus tard le 18 mars 2011.

Ces dossiers comprendront :

- une demande d'autorisation à concourir faisant apparaître le parcours professionnel du candidat et ses motivations, revêtue de l'avis des autorités hiérarchiques qui indiqueront leur appréciation motivée sur la valeur intellectuelle, professionnelle, morale et, le cas échéant, sur le comportement militaire du candidat ;
- un *curriculum vitae* accompagné de deux (2) photos d'identité ;
- un certificat médical établi par un médecin militaire d'active, mentionnant le SIGYCOP et constatant que le candidat remplit les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées par la réglementation pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air ;
- une copie des titres universitaires ou autres diplômes détenus ;
- un état des services ;
- une attestation d'habilitation certifiant que le candidat est titulaire d'une décision d'admission donnant accès aux informations classifiées ou, le cas échéant, une notice individuelle modèle 94/a dûment complétée ;
- un relevé des récompenses et des punitions.

Dès diffusion de la présente circulaire et sans attendre la finalisation des dossiers susmentionnés, les candidatures seront signalées par message ou télécopie à la direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps - section recrutement formation, avec copie au service gestionnaire de personnel dont relève le candidat (direction des ressources humaines de l'armée de l'air, direction des ressources humaines du ministère de la défense....).

La direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps - section recrutement formation, pourra être contactée aux coordonnées suivantes :

adresse MOFI : [sca-arcueil@air.defense.gouv.fr](mailto:sca-arcueil@air.defense.gouv.fr) ;

téléphone civil : 01 42 31 95 35 ;

télécopie civile : 01 42 31 94 00.

### 3. CALENDRIER ET DÉROULEMENT DES CONCOURS.

Les épreuves écrites se dérouleront les 28 et 29 mars 2011 :

- 28 mars 2011 de 13h00 à 18h00 : une dissertation affectée d'un coefficient de cinq (5), sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle ;
- 29 mars 2011, de 9h30 à 11h30 : une version en langue anglaise, affectée d'un coefficient de deux (2), sans dictionnaire ni lexique et rédigée à partir d'un texte contemporain traitant d'un sujet en rapport avec la défense sans faire appel à un vocabulaire technique ;
- 29 mars 2011 de 14h00 à 18h00 : une épreuve de synthèse de dossier, affectée d'un coefficient de cinq (5), devant permettre au jury d'évaluer la capacité de synthèse et d'examen critique du candidat sur une question d'ordre général.

Les épreuves orales se tiendront du 27 au 28 avril 2011. Elles consistent en :

- un entretien de culture générale, affecté d'un coefficient de cinq (5), permettant d'apprécier les connaissances du candidat sur des questions d'actualité, portant notamment sur le domaine de la défense. Le candidat débute l'entretien par un exposé d'une dizaine de minutes sur un sujet tiré au sort. La durée totale de cet entretien est de trente (30) minutes ;
- un entretien de connaissances administratives, affecté d'un coefficient de cinq (5), portant sur l'organisation des armées et du ministère de la défense et sur les domaines où le candidat a acquis une expérience professionnelle, particulièrement dans les domaines de l'administration générale et des finances, de la gestion des ressources humaines et du soutien logistique. La durée totale de cet entretien est de trente (30) minutes ;
- une interrogation en langue anglaise, affectée d'un coefficient de deux (2), portant sur un article de presse traitant d'un sujet d'actualité tiré au sort. La durée totale de cette interrogation est de quinze (15) minutes.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.